

Compte-rendu sommaire de la séance du conseil municipal du 18 novembre 2014

Affiché en exécution de l'article L121-17 du code des Communes

Conseillers en exercice : 15 - Conseillers présents : 14 - Conseillers votants : 15

L'an deux mil quatorze le dix huit novembre, le Conseil Municipal de la commune de LIMOGNE EN QUERCY (Lot) dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Josiane HOEB-PÉLISSIÉ, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 13 novembre 2014.

Présents: Mme HOEB-PÉLISSIÉ Josiane, Mme LACAM Martine, M.GAJDOWSKI Alain, M.HAMON Jean-Pierre, M.FESSOU Jean-Pierre, Mme CABROL Séverine, Mme FROMENT Aurélie, M.OLIÉ Erick, Mme GUIRAL-BRAS Arlette, M.ANDRIEU Francis, M.REY Loïc, M.FRAYSSE Florent, ~~Mme LE BRIS Monique~~, Mme MASSABIE Solange, M.WILLANUEVA Maurice.

Absents excusés : Mme LE BRIS Monique (procuration à M.ANDRIEU Francis)

Secrétaire de séance : Mme GUIRAL-BRAS Arlette

Arrivée de Mme LE BRIS Monique en cours de séance à 21h.

SDAIL: la commune décide d'adhérer au Syndicat d'Aménagement et d'Ingénierie du Lot à compter du 1er janvier 2015 afin de bénéficier de conseils de spécialistes (architectes, ingénieurs, techniciens, juristes, spécialistes des marchés...) pour un coût de 1 € par habitant.

Convention bibliothèque : signature d'une nouvelle mouture redéfinissant les droits et les devoirs de chacune des parties, à savoir la commune, l'association "à livre ouvert", l'école publique et l'école St Joseph.

Convention Carré Brune : signature d'une convention pour la nouvelle saison culturelle 2014/2015 pour la programmation de 8 spectacles dans des domaines variés. Le 1er spectacle est programmé pour samedi 22 novembre prochain, "moi, mon colon" à 20h30 à la petite salle de la mairie.

Décision d'ester en justice afin de représenter la commune en défense devant la cour.

Participation aux repas cantine RPI Saint Martin Labouval à hauteur de 0,45 € par repas pour les enfants de Limogne.

Présentation du Rapport sur le prix et la qualité des services de l'eau et de l'assainissement 2013

Décisions modificatives

- 190 € afin de compléter le financement du spectacle de Noël aux écoles qui devra être joué 2 fois en raison du manque de salle suffisamment grande cette année.
- 6500 € correspondant à 50% du montant de la prestation de "Carré brune".

Fêtes de la Musique

L'association Causse Mopolite et quelques bénévoles engagés dans l'organisation de la fête de la musique ont été, à leur demande, reçus à la mairie. Après discussion, ils ont confirmé leur volonté d'arrêter leur implication dans cet événement.

Une réflexion va être engagée prochainement sur le devenir de cette manifestation.

La séance est levée à 23h10mn.

Fait à Limogne en Quercy, le 19 novembre 2014

Le Maire, Josiane HOEB-PÉLISSIÉ,